

## **Accueil d'urgence à l'école pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise**

Le président de la république a annoncé le 12 mars la fermeture des écoles à compter du lundi 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Un service de garde exceptionnel pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est mis en place.

Tout autre mode de garde alternatif en accueil collectif doit naturellement être privilégié.

Il est précisé que les personnes pouvant bénéficier de ces mesures et étant réquisitionnées pour la gestion de la crise ont dû recevoir l'information via leur employeur.

Ils devront présenter le justificatif de leur droit à bénéficier de la mesure (attestation de leur employeur ou carte professionnelle de santé...).

Les enfants seront accueillis même si un seul de ses parents relève de la mesure et dès lors qu'il n'y ait pas de mode de garde alternative.

### **Modalités :**

Les groupes d'élèves ne devront pas dépasser 8 à 10 enfants par classe, aussi il est demandé aux parents qui sollicitent cet accueil de bien vouloir se signaler ainsi que faire part de leurs besoins (jours et horaires de l'accueil souhaité) par retour de mail afin que l'accueil se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Les parents devront fournir un repas pour le temps du midi et seront sous la responsabilité de la municipalité lors du temps de pause méridienne.

Un accueil périscolaire est également mis en place pour ces mêmes enfants bénéficiant de cette mesure exceptionnelle de garde (accueil de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30).

La situation étant évolutive, les modalités d'accueil évolueront en fonction de la situation sanitaire nous invitons les parents à se tenir informés via les sites gouvernementaux officiels.